

CONCOURS DE POESIE

*ARTICLE 1-

Le concours s'adresse à tous les adultes d'expression française jusqu'à mi-juin 2020.
De 15 à 17 ans le concours est gratuit sur justificatif.

*ARTICLE 2-

Deux thèmes sont proposés

- * thème **LE COURAGE** (voir les exemples sur le site du Printemps des Poètes)
- * thème libre au choix

*ARTICLE 3- Section

- 1 Sonnet**une prosodie rigoureuse est demandée, ABBA-ABBA-CCD-EDE ou EED
- 2 Forme fixe**.....triolet, ballade, terza rima...
- 3 Classique**.....respect des règles de la prosodie classique et de la diérèse
- 4 Néoclassique**...acceptation du hiatus non dissonant, non respect de la diérèse

- 5 Libre** (vers rimés) **ou Libérée** (vers non rimés)
- 6 Conte** **ou Nouvelle** (3 pages maximum. Police 12)

*ARTICLE 4- Présentation

Texte dactylographié au recto d'une feuille A4 caractères Arial ou Calibri en 3 exemplaires. Le nombre de poèmes (**inédits**) est limité à **un** par section **et** par thème, (soit 12 poèmes maximum pour les deux thèmes) mais pas plus de 32 vers par poème.

*ARTICLE 5- Anonymat

En haut à gauche de chaque texte indiquer la section (exemple section 4 néoclassique)
En haut à droite **3 lettres** en majuscules et **3 chiffres** serviront de **CODE** (sans signe distinctif)

*ARTICLE 6- Présentation

Le dossier de participation doit contenir :

- Les textes dans une grande enveloppe en trois exemplaires
- Pour respecter l'anonymat, inscrire sur une fiche vos, nom, prénom, date de naissance adresses postale et mail, téléphone, votre code, la section et les titres des poèmes. Placer cette fiche dans une petite enveloppe **plus** 2 enveloppes affranchies et libellées à votre adresse **et** le chèque de 12 euros à l'ordre du Trésor Public. Cette petite enveloppe sera cachetée, portera uniquement le code choisi et sera ensuite placée dans la grande enveloppe contenant les poèmes.

Les dossiers seront déposés ou envoyés :

Concours de Poésie MAIRIE de Boujan/Libron 34760 BOUJAN-sur-LIBRON.

Le palmarès sera proclamé le **SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020** à 15 H à l'Espace Raymond Faro.

Tous les candidats seront avisés au cours du mois de Juin et conviés à la cérémonie.

Les personnes absentes devront se faire représenter.

Seuls les diplômes et les chèques-cadeaux seront envoyés par courrier.

LE GRAND PRIX DE LA VILLE RECOMPENSERA LE POETE DONT AU MINIMUM QUATRE TEXTES AURONT ETE PRIMES DANS DIVERSES CATEGORIES.

Les textes ne seront pas retournés. La Médiathèque se réserve le droit de publier les poésies primées dans le recueil de poésies consultables sur place. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de tous les articles du règlement.